

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 25 MARS

Alors que les décrets « Choc des Savoirs » ont été publiés le 17 mars 2024 confirmant la mise en place des groupes de niveaux et l'école du « tri social », les syndicats **FNEC-FP-FO 76**, **CGT éduc'action 76** et **SUD Education 7627** appellent à la grève le **25 mars**, pour tourner dans les établissements le matin afin d'amplifier le mouvement et pour perturber le CSA SD (comité social d'administration spécial départemental) à la DSDEN.

13h30 Rassemblement devant la DSDEN

(Lors de la tenue du CSA Départemental, instance consacrée aux moyens alloués aux collèges pour la rentrée 2024, et qui annoncera les suppressions de postes.)

A cette occasion les organisations syndicales défendront devant la DASEN les revendications des établissements et écoles .

16h Assemblée Générale pour discuter des suites.

ROUEN et sa région

En assemblée générale, les personnels de l'éducation réunis le 19 mars à Rouen, ont proposé :

- une journée de **grève le 25 mars**, et la tenue d'une AG pour discuter des suites
- d'appeler à une mobilisation sur plusieurs jours de suite avec des AGs de secteur

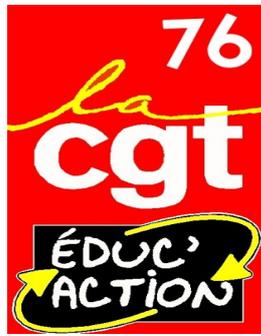
Le 25 mars : **10h30, place des Emmurées**, pour aller rencontrer et discuter avec les collègues dans leurs établissements,

12h30, pique-nique place des Emmurées

La HAVRE et sa région

En Assemblée Générale au Havre, plusieurs propositions ont émergé :

- La journée du **21 mars a été retenue pour faire une journée collège mort**
- Nouvelle **réunion publique avec les parents le 2 avril ?**
- L'idée d'une grosse manifestation parisienne a été évoquée !



Ensemble nous pouvons construire un vrai rapport de force et gagner sur nos revendications :

-Abandon du « choc des savoirs », des groupes de niveaux et maintien de la liberté pédagogique

-Annulation des coupes budgétaires et de toutes les suppressions de postes prévues à la rentrée 2024 dans l'Académie :

- 137 postes dans le premier degré,
- 93 postes dans le secondaire,
- 3 postes de CPE,
- 9 postes d'administratif·ve·s

-Abrogation de la réforme de la voie professionnelle et du plan social qu'elle implique

-Abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive : statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité ...

-Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH

-Défense de l'enseignement spécialisé et adapté, l'octroi de moyens suffisants pour une réelle école inclusive ainsi que le maintien des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux

-Augmentation immédiate et sans contrepartie du point d'indice au moins à hauteur de l'inflation